Fasciite nécrosante, diabète et plaie de l'orteil

RESUME Plaie traumatique du pied chez une patiente diabétique qui évoluera vers l'amputation de l'orteil

ANTECEDENTS Hypertension artérielle traitée médicalement

FAITS Une femme d'une soixantaine d'années a consulté un médecin généraliste pour une plaie du premier orteil gauche sur un objet métallique ainsi que pour une bronchite. Il lui sera prescrit une antibiothérapie ainsi qu'un rappel de vaccination antitétanique. Face à la persistance de douleurs au pied et de sa bronchite elle reconsultera une semaine plus tard un autre médecin généraliste. Ce dernier modifiera le traitement antibiotique et un bilan biologique sera demandé. Le lendemain, une anomalie biologique révélant un syndrome infectieux et l'existence d'une hyperglycémie pousseront la patiente a reconsulté. Une nouvelle antibiothérapie ainsi qu'un traitement antidiabétique oral seront alors mis en place avec contrôle de la glycémie. Dans les suites, le médecin reverra la patiente une semaine plus tard pour une consultation de contrôle et notera une amélioration clinique. Il renouvellera le traitement antibiotique et sollicitera un bilan biologique de contrôle ainsi qu'une radio du pied qui ne seront pas réalisées. Dès lors, il ne reverra plus la patiente. Dans les suites, cette dernière sera amputée des premiers et deuxièmes rayons de l'avant-pied gauche suite à une infection ayant entrainé une fasciite nécrosante.

PROCEDURE La patiente saisira la CCI d'une demande d'indemnisation à l'encontre des deux médecins généralistes qu'elle a consulté.
Par la suite, elle assignera au fond les deux praticiens en vue d'une expertise médico-légale et d'une indemnisation.

DECISION La CCI a rendu une décision d'incompétence pour seuils de gravité non atteints.
Dans son pré-rapport, l'expert estime quant à lui qu'il existe un retard de prise en charge chirurgicale et orthopédique de la plaie septique d'évolution défavorable imputable au second médecin. Il retient un manque de précaution dû à l'absence d'hospitalisation de la patiente face à une infection persistante et estime que ce manquement a entrainé une perte de chance de 20% d'éviter l'amputation.

Ce dossier évoluant toujours à l'heure actuelle, il faudra attendre le rapport définitif déposé par l'expert judiciaire puis le jugement.

ANALYSE DIRECTEUR MEDICAL

Ne jamais oublier qu'une plaie superficielle associée à un diabète peut évoluer de façon très rapide. Cette patiente aurait dû être hospitalisée plus tôt.